



PREFET DE LA HAUTE-LOIRE

Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes
Délégation départementale de la Haute-Loire
Unité prévention et questions ambulatoires
Cellule Professionnels de Santé

ARRÊTÉ N° 2018 – 5472
portant modification des médecins agréés compétents en matière de handicap
habilités au recrutement des handicapés dans la fonction publique de l'Etat,
du département de la Haute-Loire
jusqu'au 31 décembre 2019

Le préfet de la Haute-Loire,
Chevalier dans l'ordre national de la Légion d'honneur,
Chevalier dans l'ordre national du Mérite,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu le décret n° 86-442 du 14 mars 1986 modifié par le décret n°2010-344 du 31 mars 2010 et notamment son article 352 relatif à la désignation des médecins agréés, à l'organisation des comités médicaux et des commissions de réforme, aux conditions d'aptitude physique pour l'admission aux emplois publics, et au régime des congés de maladie des fonctionnaires,

Vu le décret n° 2005-38 du 18 janvier 2005 modifiant le décret 95-979 du 25 août 1995 d'application de l'article 27 de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée relatif à certaines modalités de recrutement des handicapés dans la fonction publique de l'Etat,

Vu le décret du président de la République du 9 août 2017 portant nomination de M. Yves ROUSSET en qualité de préfet de la Haute-Loire,

Vu la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées,

Vu l'arrêté préfectoral n° 2016-7110 du 14 décembre 2016 signé du Préfet de la Haute-Loire portant liste des médecins agréés du département de la Haute-Loire du 1^{er} Janvier 2017 jusqu'au 31 décembre 2019 modifié par l'arrêté préfectoral modificatif n° signé du Préfet de la Haute-Loire portant modification des médecins agréés du département de la Haute-Loire,

Vu l'arrêté préfectoral n° 2016-7111 du 14 décembre 2016 signé du Préfet de la Haute-Loire portant liste des médecins agréés compétents en matière de handicap du département de la Haute-Loire du 1^{er} Janvier 2017 jusqu'au 31 décembre 2019,

Considérant la demande du Docteur François BRENAS d'être retiré de la liste des médecins agréés compétents en matière de handicap par l'arrêté précédemment cité ;

Sur proposition du directeur général de l'Agence Régionale de Santé
Auvergne Rhône-Alpes ;

Préfecture de la Haute-Loire

6, avenue Charles de Gaulle – CS 40321 – 43009 LE PUY-EN-VELAY Cedex

Tél : 04 71 09 43 43 – Télécopie : 04 71 09 78 40

Courriel : prefecture@haute-loire.gouv.fr – Site internet : www.haute-loire.gouv.fr

Horaires d'ouverture au public : ouvert du lundi au vendredi de 8H30 à 11H30 et de 13H30 à 16H30 (fermeture à 16H00 le vendredi)

ARRETE

Article 1er : L'article 2 de l'arrêté préfectoral du 14 décembre 2016 susvisé est modifié à compter de sa signature, tel que suit :

Est supprimé de la liste des médecins agréés auprès de l'Administration habilités au contrôle médical des agents de la Fonction Publique de l'Etat, des Collectivités territoriales et hospitalières, compétents en matière de handicap, conformément aux textes en vigueur :

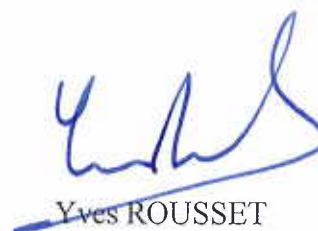
Dr François BRENAS (centre hospitalier Emile Roux) 43012 LE PUY EN VELAY

Article 2 : Les autres dispositions de l'arrêté du 14 décembre 2016 restent inchangées.

Article 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours, auprès du tribunal administratif compétent, dans un délai de deux mois à compter de sa publication au recueil des actes administratifs.

Article 4 : Le secrétaire général de la préfecture de Haute-Loire et le délégué territorial de l'Agence Régionale de Santé d'Auvergne sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Puy-En-Velay.

Le Puy-en-Velay, le **12 NOV. 2018**



Yves ROUSSET

LISTE DES MEDECINS AGREES :

Habilités au contrôle médical des agents de la Fonction Publique de l'Etat, des Collectivités territoriales et hospitalières,
compétents en matière de handicap

Département de la Haute-Loire

MEDECINS GENERALISTES ET/OU SPECIALISTE

DUBOIS Yvon

2 LA PETITE BARREYRE
43390 AUZON

04 71 76 14 76